



SECTION de la VENDÉE

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

COMPTE-RENDU COMITE TECHNIQUE LOCAL du 05/02/2019 (2ème convocation après l'absence de quorum lors du CTL du 22/01)

Les représentants FO DGFIP 85 présents à ce CTL :

*Julie COUBRONNE (SIP Les Herbiers), Frédéric FAUCHARD (Trésorerie Le Poiré/Vie),
Mickaël LICHMANN (BDV La Roche), Didier LOISEAU (PCE La Roche),
Sébastien LIEVRE (permanent FO), Williams PILLET (PCRP Challans), Anne RETO-RIVIERE (EDR)*

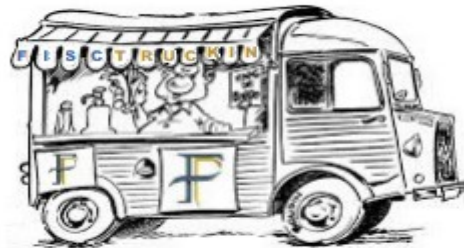
Les 3 autres organisations syndicales (Solidaires, CGT et CFDT) avaient décidé de boycotter la première convocation de ce CTL le 22/01. Par conséquent, le quorum n'était pas atteint et le CTL n'a pas pu avoir lieu.

Concernant FO, nous ne souhaitons pas boycotter ce CTL, car nous voulions interpeller rapidement le Directeur sur l'application de la note de la Direction Générale intitulée « géographie revisitée » afin de vous en rendre compte au plus vite.

Nous n'aurions pas dû avoir connaissance de cette note, car la DG avait donné comme consigne aux Directeurs départementaux de ne pas en parler... mais l'information a fuité !

Face à une cinquantaine de collègues réunis en HMI sur La Roche /Yon et envahissant le CTL, M. Fuentes, avec la franchise qui le caractérise, nous a donc livré la version 2022 de la DDFIP de Vendée, à savoir :

- * 1 seul SPF (Service de Publicité Foncière) en 2021.
- * 2 SIE (Service des Impôts des Entreprises)
- * 2 SIP (Service des Impôts des Particuliers) : il nous précise au passage que le transfert du CSP d'initiative des SIP vers le PCRP sera à l'ordre du jour du prochain CTL en mai (pas de transfert massif à priori).
- * Avenir incertain des CDIF, externalisation du cadastre ?
- * Suppression totale des 22 Trésoreries, remplacées par :
 - 3 services facturiers dits *back-offices* pour 19 d'entre elles ;
 - 3 agences comptables pour les plus grosses collectivités, à savoir le Conseil Général, la gestion des Hôpitaux et la Ville de La Roche / Yon ;
(pour l'instant la création de ces agences comptables ne concerne que les collectivités volontaires, dans le cadre d'une expérimentation de 3 ans, ce qui n'est pas le cas des collectivités vendéennes. Cependant, après 2022, la doctrine serait vraisemblablement un passage obligatoire en agences comptables...)
 - Un *front-office* pour le conseil aux collectivités, assuré par des chargés de mission ;



- * Transfert de la gestion des hébergés vers une structure extérieure à la DGFIP...
- * Avenir incertain du PRS (Pôle de Recouvrement Spécialisé) avec la mise en place envisagée d'un réseau unique de recouvrement mais rien de définitif pour l'instant.
- * Restructuration du Contrôle fiscal avec la création éventuelle d'un pôle unique de contrôle. Dans un premier temps, les PCE de La Roche / Yon et des Sables d'Olonne passeront rapidement sous commandement unique.

Quant à l'accueil des usagers, que ce soit en SPL ou en matière fiscale, il pourrait se faire dans des permanences itinérantes dans les Mairies, dans les MSAP (maisons de services au public) et dans des « bus DGFIP ». La logique est de multiplier les « points de contact » mais sans conserver d'infrastructure ou d'agents sédentaires.

Les rumeurs entre directeurs évoquent une suppression de 11 à 13 % des emplois d'ici 2022, soit 14 000 pour la France et environ 100 pour la Vendée !

Pour conclure, M. Fuentes a confirmé que « tout ce qui figure dans les tracts syndicaux sur ce sujet est vrai ! » Il a précisé cependant que la mise en application de cette « géographie revisitée » sera suspendue jusqu'à la fin du « Grand Débat National ». Il a ajouté que malgré ces grands bouleversements, « l'humain devait rester la priorité !!! » ; ce qui paraît difficile, selon nous, dans un tel contexte...

Tous les collègues présents ont exprimé leurs inquiétudes et leur souffrance, ce à quoi le Directeur a répondu qu'il lui fallait faire face à toutes ces difficultés avec les moyens disponibles !

Les élus CGT ont ensuite quitté le CTL en fin de matinée afin de participer à la manifestation organisée par la CGT avec les gilets jaunes ce jour-là.

* **Déclaration liminaire** : notre liminaire est en ligne sur notre site internet.

* **Réponses du Président Mr Fuentès sur le PAS :**

Nous sommes longuement intervenus sur ce sujet d'actualité (notre intervention détaillée en ligne sur notre site internet).

Selon la direction, des pas à pas ont été bâtis ainsi que des documents synthétiques pour être mis à disposition des services.

La communication vers les partenaires institutionnels a été très importante.

Un suivi quotidien de la fréquentation à nos guichets a été assurée par la direction, qui a constaté le travail impressionnant des collègues à l'accueil !

Dans certains SIP, des lignes téléphoniques dédiées ont été déployées par moment pour venir renforcer le pôle téléphonique national.

* **Ponts naturels** :

Les 31 mai et 16 août ont été validés par le CTL.

Vote des OS : FO et CFDT (POUR) , Solidaires (Abstention) , CGT (Absents)

* **Déploiement du télétravail** :

N'étant pas hostiles par définition au télétravail, nous n'en demeurons pas moins méfiants, car de nombreuses zones d'ombre persistent à ce stade.

Les critères pour retenir ou écarter une candidature nous semblent subjectifs !

Le candidat devra dans un premier temps s'assurer que sa mission ainsi que les applications qu'il utilise sont bien télétravaillables. Puis son chef de service émettra un avis, en tenant compte de l'intérêt du service, sur la pertinence de la demande et il appréciera les capacités d'autonomie du candidat.

Le candidat ayant essuyé un refus pourra déposer un recours en CAP locale.

Dans le cas d'un nombre conséquent de candidats, la direction devra faire des choix au cas par cas avec des critères pas très clairs...

Vote des OS : FO et Solidaires (Refus de prendre part au vote), CFDT (Abstention) , CGT (Absents)
(Nous ne pouvons pas donner un avis avec autant d'incertitudes)

* **Exercice emploi 2019** :

Les 2 organisations syndicales Solidaires et CFDT ont souhaité quitter la séance avant d'aborder ce point.

Contrairement aux années précédentes, les élus FO ont souhaité rester, afin d'écouter la direction et comprendre quels avaient été les critères de sélection utilisés par M.Fuentès pour flécher les suppressions d'emplois, ceux-ci ne figurant pas dans les documents remis en amont du CTL aux élus.

M. Fuentès nous a expliqué qu'il avait demandé au service RH de lui lister les services ayant des vacances d'emplois ou en situation d'en avoir rapidement, afin que les suppressions 2019 n'impactent directement aucun agent.

Pour faire simple, la direction n'a supprimé que des « chaises vides » !

Selon nous, toutes ces suppressions sont illégitimes car aucun service n'est actuellement en capacité de restituer des emplois. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer le niveau d'épuisement de nombre de nos collègues partout !

Concernant la liste des services concernés, elle se trouve en ligne sur notre site internet (rubrique CTL).

Vote des OS : FO (CONTRE)
Solidaires + CGT + CFDT (Absents)

SITE INTERNET : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/085/>

